

CBCS



CONSEIL BRUXELLOIS DE
COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

RAPPORT ANNUEL 2013

***Organisme intersectoriel de coordination agréé par
la Commission communautaire française de la
Région de Bruxelles-Capitale***

RPM 418.480.071

Rue Mercelis 27

1050 Bruxelles

02.511.89.59

info@cbcs.be

<http://www.cbcs.be>

- 1. L'année du déploiement ...**
- 2. Notre structure interne**
- 3. Nos activités en 2013**
- 4. Notre démarche d'évaluation qualitative : bilan
du 1^e triennat**
- 5. Nos projets pour 2014**

Editeur responsable : M. Charles Lejeune (Rue Mercelis, 27 - 1050 Bruxelles)

1. L'année du déploiement ...

1.1. Le CBCS

Le CBCS est **une plate-forme pluraliste et indépendante**. Elle regroupe les principales organisations privées de l'action sociale et de la santé ambulatoire, actives sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale. L'adhésion est libre et volontaire. Grâce à la création d'espaces de rencontres (que ce soit par le biais de groupes de travail, de productions écrites, de conférence-débats,...), il participe au **croisement des regards et suscite de nouvelles articulations entre secteurs qui ne travaillent pas spontanément ensemble**.

De cette manière, le CBCS favorise les échanges d'idées et d'informations entre ses membres et au-delà. Il aide à mieux se connaître et à initier des projets transversaux.

Les 3 activités investies par le CBCS sont :

- **l'information et la promotion des initiatives sociales** à destination des professionnels, futurs professionnels et d'un large public par l'édition d'informations sociales à travers divers canaux : la revue 'Bruxelles Informations Sociales' (BIS) et les 'Dossiers du CBCS', le courriel hebdomadaire (BIS+), le site Internet www.cbcs.be ou les conférence-débats 'Rencontres irisées'. De plus, les collaborations (co-organisation d'événements ou coédition) ponctuelles avec diverses organisations visent la mise en place, par petites touches successives, d'un réseau bruxellois de l'information sociale, qui permet d'éclairer l'évolution et les enjeux sociopolitiques dans lesquels sont pris les acteurs de terrain ;
- **le soutien au dialogue sociopolitique** sur une base pluraliste et intersectorielle via, notamment, l'organisation de groupes de travail ponctuels (PLASTIC) ou permanents (IFA et IFS) ;
- **la promotion d'une démarche transversale d'évaluation qualitative** d'une ou plusieurs thématiques retenues par le Collège francophone de la Région de Bruxelles-Capitale en vertu du 'décret ambulatoire'.

Notre approche veille :

- à la **transversalité** (décloisonnement entre les disciplines) ;
- à la **vulgarisation** comme aide à la compréhension ;
- à la mise en place de **processus de co-construction des savoirs**.
L'implication des professionnels du social et de la santé et leurs usagers dans nos études et analyses se situent tant en amont (réunions préparatoires,...) qu'en aval (conférence-débats, réunions d'évaluation entre partenaires,...). Et ce avec la volonté de créer un lieu d'échanges, de circulation d'idées et d'émancipation sociale. Nos informations se prêtent au jeu de l'argumentation, accordant une place réelle aux différents acteurs, afin de questionner, de donner des outils de compréhension de la société qui nous entoure dans le but de pouvoir y interagir.

Le CBCS soutient et défend les droits sociaux et économiques des personnes fragilisées par le mode d'organisation de notre société, laquelle est aujourd'hui basée sur la compétition et la responsabilité individuelle. Le CBCS est attentif à mettre en lumière la part de responsabilité de ce mode d'organisation sociétale dans les processus qui mènent aux inégalités sociales et économiques. Il vise par ce biais l'avènement d'un mode d'organisation de la société plus solidaire.

1.2. 2013, année de déploiement

L'année 2013 a été marquée par une intensification des activités du CBCS, principalement due aux échéances des projets en cours :

- Réalisation et édition, avec et pour les organismes sectoriels agréés par le décret ambulatoire, **du premier Rapport intersectoriel social-santé** ;
- Finalisation et édition **du rapport conclusif de la Démarche d'évaluation qualitative transversale 2011-2013** ;
- Finalisation de notre Démarche d'évaluation qualitative locale 2011-2013 et **mise en place des nouveaux outils de communication** ;
- Production **d'un nombre suffisant d'analyses et études** afin que 2013 puisse être prise en compte comme année de référence pour l'introduction d'une candidature à l'agrément Education permanente.

Cette intensification est également générée, nous semble-t-il, par la légitimation du CBCS dans son agrément comme organisme intersectoriel de coordination. La conséquence résulte en des attentes plus fortes en termes de résultats, sans augmentation parallèle des forces de travail.

2013 est donc 'un grand cru' pour le CBCS.

Ce déploiement n'aurait pas été possible sans :

- **un soutien de la CoCoF, au-delà de la subvention comme organisme intersectoriel** (aides financières 'en initiative' de la Cohésion sociale, de l'Education permanente, de l'Action sociale -informatisation des services - et des Relations internationales) ;
- **la confiance des fédérations sectorielles social-santé** dans la qualité de notre travail ;
- **la richesse de créativité et de réflexions en provenance des professionnels de terrain** qui alimentent notre travail au quotidien ;
- **la gestion bienveillante du conseil d'administration** ;
- **l'investissement d'une équipe** toujours trop réduite par rapport à l'ampleur des défis.



Mais les différents soutiens 'one shot' des pouvoirs publics, aussi nécessaires soient-ils, masquent difficilement l'absence de refinancement structurel de l'organisme. Et fin décembre, l'équipe était totalement épuisée.

2. Notre structure interne

2.1. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est réunie à une reprise. Elle a :

- **Approuvé les comptes et bilan 2013** et donné décharge aux administrateurs
- Nommé le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, représenté par M. Rocco Vitali, comme vérificateur aux comptes 2013 ;
- **Fixé le montant de la cotisation 2014** à 40 € ;
- **Approuvé le rapport d'activités 2012** ;
- **Modifié les articles 9 à 15 du Règlement d'ordre intérieur** concernant la composition du Bureau (en annexe) ;
- **Nommé l'AfrAHM, représentée par Mme Thérèse Kempeneers-Foulon, au conseil d'administration** ;
- **Approuvé les candidatures suivantes comme membres de l'Assemblée générale** : Fédération Bruxelloise Pluraliste de Soins Palliatifs et Continus, Maison Médicale Essegheem asbl, Centre Médical Enaden, Le SAS et M. Marc Thommès (à titre personnel) ;
- **Adopté une motion concernant la gestion des compétences sociales et de santé à Bruxelles** suite au transfert de compétences du Fédéral vers les entités fédérées (en annexe) ;
- **Adopté le texte fondateur de notre action d'éducation permanente** (en annexe).

La liste complète des membres sur : www.cbcs.be

2.2. Le Bureau

Le Bureau ne s'est pas réuni en 2013. Une concertation permanente par courriels a été tenue entre ses membres et le coordinateur dans le cadre de la gestion quotidienne de l'association.

2.3. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises. Les principaux points à l'ordre du jour des réunions du CA :

- **Suivi des activités**, dont la DEQ locale et la DEQ-T, et des publications ;
- **Adhésion à la plateforme Santé et Solidarité** ;
- **Préparation d'une motion concernant la gestion des compétences sociales et de santé à Bruxelles** suite au transfert de compétences du Fédéral vers les entités fédérées ;
- **Préparation du texte fondateur de notre action d'éducation permanente**, par un groupe de travail associant membres du CA, de l'AG, de l'équipe et de l'accompagnateur externe de la DEQ-L, l'Agence Alter ;
- **Composition du Bureau** du CBCS ;
- **Suivi financier et réflexion pour professionnaliser de la gestion financière** du CBCS (prospection en vue de mutualiser des ressources associatives – projet non encore abouti) ;
- **Démission de l'AG de la revue L'Observatoire** ;
- **Projet de modification du décret 'ambulatoire'** afin de préciser les missions du CBCS ;
- **Avis sur le projet d'accord de coopération de mise en œuvre de la Charte associative** (en annexe) ;

- **Réflexion sur le rapport intersectoriel 2013 ;**
- **Choix de la thématique de la DEQ-L 2014-2016 ;**
- **Mise en place de la PLASTIC** (plateforme associative – suivi du transfert des compétences suite à la 6^e Réforme de l'Etat).

Composition du Conseil d'administration : www.cbcs.be

2.4. L'équipe

L'équipe est composée de :

- **Stéphanie Devlésaver**, chargée de projets communication/information
- **Nathalie Delaleuwe**, chargée de projets communication/information
- **Cécile Vanden Bossche**, chargée de projets communication/information
- **Bernard De Backer**, sociologue, chargé d'études
- **Alain Willaert**, coordinateur général/institutionnel

Stéphanie (ACS TP) est en congé parental pour 1/5 de son temps de travail. Nathalie a remplacé Stéphanie pour ce 1/5 ETP jusqu'au 30/09/2013, date de sa prise de congé de maternité. Cécile a été engagée pour remplacer Nathalie, mais également en CDD d'un mois à mi-temps (décembre 2013) dans le cadre de la réalisation du BIS n°170.

Bernard est engagé dans un CDI mi-temps pour la réalisation de la DEQ-T. Il a également bénéficié d'une extension temporaire de son contrat en octobre et novembre pour la réalisation de l'étude « Inclusion de la personne handicapée » (publication prévue en janvier 2014). Alain est sous contrat ACS TP.

Le temps de travail moyen au CBCS est donc de 2,5 ETP.

2.5. Le comité de rédaction



Le comité de rédaction, **composé principalement de professionnels de terrain du monde associatif, de chercheurs, ...** est pensé comme « outil-réseau ». Entité non figée, ces groupes de travail ou partenaires temporaires évoluent en fonction des thématiques abordées. Ils se mettent en place, en tant que groupe de référence externe au CBCS, et viennent appuyer les réflexions en interne ; suivent le processus de construction d'un projet rédactionnel spécifique ou la mise en place d'une rencontre-débat.

Types de tâches réalisées par ce comité :

- alimentation et éclairages des problématiques à traiter, angles rédactionnels à favoriser;
- recherche de personnes ressources à interviewer, à rencontrer, à solliciter;
- relectures, réflexion sur la diffusion et les suites données au projet rédactionnel;
- réunion d'évaluation du projet après publication.

2.6. L'inter-fédération sociale

L'IFS s'est réunie à 6 reprises.

Cette inter-fédération est composée des fédérations Sociales et Famille agréées par la CoCoF : FdSS, FLCPF, AMA et FSB. Elle a pour objet de favoriser la prise en compte de la dimension transversale des missions dévolues aux secteurs représentés. Le Centre d'appui-Médiation de dettes a rejoint l'IFS cette année.

Les thématiques abordées :

- **Demande conjointe des fédérations sociales et du CBCS d'un refinancement structurel** (courrier en annexe) ;
- **Présentation du secteur de la Médiation de dettes** ;
- **Préparation de l'événement Zoom sur l'Action sociale** du 17/02/2014 ;
- **Prospection quant à la mise en place d'un projet non marchand de diffusion de l'information (site portail)** entre les professionnels et vers le public (projet non abouti) ;
- **Echange sur le recueil de données** dans les différents secteurs ;
- **Echanges dans le cadre de la PLASTIC** ;
- **Formalisation du fonctionnement de l'IFS** comme organe du CBCS (projet repris dans les objectifs de la DEQ-L 2014-2016) ;

2.7. L'inter-fédération ambulatoire

L'IFA s'est réunie à 6 reprises.

Cette inter-fédération est composée des organismes sectoriels de représentation et de coordination des secteurs du décret 'ambulatoire' : FdSS, FLCPF, FMM, FEDITO, LBFMS, FBSP et FSB. Elle a pour objet de favoriser la prise en compte de la dimension transversale de leurs missions. Le Centre d'appui-Médiation de dettes, l'Association des Maisons d'accueil et la Fédération des centres de coordination de soins et services à domicile ont rejoint l'IFA cette année.

Les thématiques abordées :

- **Projet de co-organisation de Rencontres irisées** pour présenter les nouveaux Ministres Céline Frémault et Rachid Madrane (projet non retenu) ;
- **Echanges dans le cadre de la PLASTIC** ;
- **Préparation de l'intervention du CBCS** lors de la présentation de l'étude préalable à la programmation des services ambulatoires du 29/3/13 au BIP ;
- **Rédaction des recommandations adressées aux politiques** quant à la suite de l'Etude préalable à la programmation des services (courrier en annexe) ;
- **Formalisation du fonctionnement de l'IFA** comme organe du CBCS (projet repris dans les objectifs de la DEQ-L 2014-2016) ;
- **Rédaction du rapport intersectoriel 2013** et de ses recommandations ;
- **DEQ locales 2014-2016 des organismes de coordination** : choix des thématiques et décision de réaliser une partie commune, à l'image de ce qui s'est fait pour les DEQ-L 2011-2013 ;
- **Prise de position quant au non refinancement des fédérations sociales et du CBCS** (voir courrier en annexe).

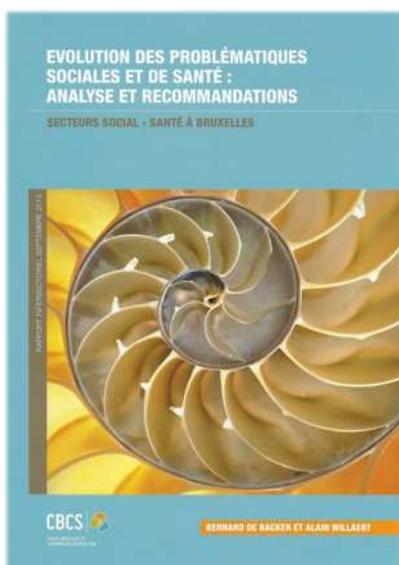


3. Nos activités en 2013

Afin de nourrir nos productions, nous assistons régulièrement à des colloques et journées d'études organisés tant à Bruxelles qu'en Wallonie.

L'ensemble de nos publications peuvent être téléchargées sur notre site Internet : www.cbcs.be

3.1. Le Rapport intersectoriel 2013



Le rapport intersectoriel 2013 est rédigé en application de l'article 163 du décret de la CoCoF du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé (M.B. 8 mai 2009).

Les organismes doivent élaborer au moins tous les cinq ans, un rapport qui contient pour chaque secteur représenté par l'organisme :

- une description de l'évolution des pratiques du secteur ;
- une analyse de l'évolution des problématiques sociales et de santé que rencontre leur secteur ;
- une analyse de l'adéquation de l'offre de service du secteur avec les nouvelles problématiques sociales et de santé.

Il est aussi demandé que les organismes participent tous les cinq ans à l'élaboration d'un rapport commun à tous les secteurs de l'action sociale, de la famille et de la santé. Les organismes sectoriels agréés ont confié au CBCS la rédaction de ce rapport intersectoriel.

La question traitée dans ce rapport remis en septembre est de savoir quelles sont les évolutions les plus marquantes en matière de problématiques sociales et de santé des usagers des services ambulatoires, sur le territoire bruxellois, au cours de ces dernières années. Pour suivre notre programme d'analyse, nous allons distinguer les problématiques sociales et celles relatives à la santé - mais pour mieux les réunir ensuite, quand nos sources nous le permettent.

Nous abordons enfin quelques recommandations communes aux différents secteurs. Les sources du rapport sont les rapports sectoriels élaborés précédemment par les organismes de coordination et/ou représentation, enrichis de quelques éléments contextuels de contributions extérieures. Il ne peut donc pas être appréhendé comme une photographie exhaustive et sa lecture doit être enrichie par moult documents disponibles par ailleurs. En voici une brève synthèse :

3.1.1. Problématiques sociales

En matières sociales, les constats transversaux sont relativement faciles à établir, la plupart des rapports sectoriels établissant un diagnostic assez similaire, à travers le prisme professionnel et les sources qui leurs sont propres. **Les mots « précarité » (état) et « précarisation » (processus) reviennent le plus souvent, le terme "précarité" désignant la plupart du temps la précarité financière et matérielle, mais aussi régulièrement des éléments associés de fragilité familiale, sociale, culturelle,**

administrative et, comme nous le verrons, de santé mentale et/ou physique. D'où la récurrence des constats sur la « complexité » des situations.

Si certains rapports comprennent des données statistiques, ce sont la plupart du temps des indices de précarité (comme le type de remboursement utilisé en maison médicale ou en centre de planning familial) ou des témoignages de services (rapports d'activité) ou d'acteurs de terrain qui sont invoqués pour étayer les constats empiriques, en sus des rapports de l'Observatoire de la santé et du social et autres données globales. Ajoutons, qu'outre les effets de la situation socioéconomique dégradée (travailleurs pauvres, chômage, allocations sociales, faiblesse consécutive des ressources, mutuelle « pas en ordre », logement trop cher ou inadéquat...) et des politiques sociales (activation, durcissement des contrôles, chasse à la fraude sociale des allocataires...), de nombreux rapports évoquent également la multiculturalité croissante de leur public. Tout ceci est congruent avec les transformations et évolutions de la population bruxelloise et, notamment, les conséquences de la crise financière de 2008 qui accentue les effets de paupérisation antérieure d'une partie d'entre elle.

Nombre de rapports insistent sur la nécessité d'une approche « globale » des problématiques présentées par leur public, ce qui constitue une indication claire de l'association fréquente de plusieurs problèmes intriqués, face à laquelle il apparaît nécessaire de ne pas « morceler » l'intervention et d'assurer un « suivi médico-psycho-social global ». Cette association ne concerne pas que les problématiques sociales entre elles, mais également les problèmes de santé. Par ailleurs, l'évocation régulière de la « complexité » des situations constitue un autre indice du cumul et de l'imbrication fréquente des problèmes, sans que l'on ait toujours une vue plus précise de la nature et de la fréquence de ces associations.

Remarquons par ailleurs que certains rapports sectoriels ne mentionnent pas seulement la problématique économique comme cause « macro » de nombreuses difficultés psychosociales, mais également des « maladies de sociétés » plus profondes qui toucheraient aux racines du vivre-ensemble (collectif, familial, individuel), plus particulièrement dans les grands centres urbains comme Bruxelles.

Notons que **la cohabitation de communautés sociales et culturelles (notamment linguistiques et religieuses) très diversifiées dans la région de Bruxelles-Capitale (ce dont parlent les rapports) est plus rarement évoquée comme source de difficultés du « vivre-ensemble »**. Le rapport de la Ligue bruxelloise francophone de santé mentale fait cependant exception : « *Face à l'accroissement de la diversité culturelle, la tentation du repli communautaire ne manquera pas de poser des problèmes en matière d'intégration ou de vie commune.* »

3.1.3. Problématiques de santé

Deux faits majeurs nous paraissent traverser la quasi-totalité des rapports sectoriels :

L'impact du « gradient social » sur la santé physique et mentale des personnes et, dès lors, l'aggravation des problèmes de santé chez les usagers des services ambulatoires, notamment comme conséquence de la dégradation socioéconomique à Bruxelles accentuée par la crise financière de 2008 ;

La mention récurrente de l'augmentation spécifique des problèmes de santé mentale (de la fragilité psychologique aux maladies psychiatriques) dans presque tous les secteurs, pour des raisons sans doute plus complexes sur lesquelles nous reviendrons. **En termes de transversalité, ce sont dès lors les questions liées à la santé mentale qui sont plus prévalents, dans la mesure où ces questions touchent la plupart des intervenants**, et pas seulement les "spécialistes" des services de santé mentale ou des

services actifs en matière de toxicomanie. De l'aide-ménagère au médecin généraliste des maisons médicales, en passant par les assistants sociaux ou les médiateurs de dettes, tout le monde est peu ou prou concerné par ces questions. Et les intervenants le sont d'autant plus qu'ils ont la perception que ces questions sont plus préoccupantes aujourd'hui qu'hier.

Si les rapports contiennent beaucoup de données et d'analyses sur les liens entre les problématiques sociales et celles relatives à la santé (voir le point suivant), on y fait moins mention des associations entre les problèmes de santé. Ceci sans doute parce qu'aucun secteur n'a véritablement une mission d'intervention sur l'ensemble des questions de santé, sauf peut-être les maisons médicales qui sont les plus polyvalentes, bien que plus centrées sur la santé physique. L'approche « globale » concerne davantage l'articulation psychosociale et socio-médicale que celle entre santé physique et santé mentale. Mais on peut bien entendu déduire des constats sur l'impact du gradient social (autant dans les MM que les SSM) que les situations de grande précarité doivent affecter autant la santé physique que la santé mentale, même si cette dernière semble tributaire d'autres causalités environnementales.

3.1.4. L'articulation des problématiques sociales et de santé

Comme vu plus haut, les rapports sectoriels se rejoignent à des degrés divers. La plupart établissent une relation de cause à effet entre la dégradation de la situation socioéconomique de leur public et celle de leur santé physique ou mentale. Ceci par le biais de différentes formes de précarisation qui ne sont pas que matérielles (revenus, logement, « assurabilité »...), mais touchent aussi d'autres dimensions induites (inactivité, isolement, délitement des liens sociaux, découragement...). Ceci peut déboucher sur une circularité, la mauvaise santé induisant à son tour un surcroît de précarité.

La quasi-totalité des rapports s'en tient cependant à des déterminants de type socioéconomique, sauf celui du secteur de la santé mentale (LBFSM) qui évoque également d'autres causalités, comme la « mutation démographique » et « l'accroissement de la diversité culturelle » à Bruxelles, mais aussi les « nouvelles modalités du vivre ensemble » (crise de l'autorité, remise en question des cadres traditionnels, changement des formes familiales, individualisation de l'existence, modification du rapport au temps...). L'on retrouve ces facteurs en filigranes dans d'autres rapports (notamment celui de l'Association des maisons d'accueil).

3.1.5. Recommandations communes

Les recommandations communes ici explicitées sont le fruit du dialogue intersectoriel tenu lors de réunions auxquelles ont participé les représentants de la FSB, de la FDSS, de la FLCPF, de l'AMA, du CAMD, de la FMM, de la LBFSM et de la FEDITO.

3.1.5.1. Nécessité de mener une politique efficace de lutte contre la pauvreté, en amont de l'intervention des services ambulatoires

Dénoncée il y a 30 ans comme un enfer à éviter, la société duale – une minorité de riches détenteurs de capitaux, une majorité toujours plus grande de pauvres, et une classe moyenne connaissant les affres de la précarité – est aujourd'hui une réalité. Il est donc une fois de plus rappelé que les secteurs social-santé sont parmi les premiers à être confrontés aux problématiques qui dépendent d'autres champs de compétence. Le traitement en aval (curatif, palliatif) de la fragilisation sociale ne suffit pas. Une action politique efficace de lutte contre la pauvreté doit être mise en place de manière concertée par tous les niveaux de pouvoir. Cette action concerne la politique fiscale, le revenu minimum, l'accès au logement, à l'énergie, aux soins de santé et aux droits sociaux, à l'aménagement du territoire ... Une série de leviers que les services ambulatoires ne savent actionner car ils se situent en amont de leurs interventions.

3.1.5.2. Nécessité de soutenir la mise en réseau, la transversalité et l'interdisciplinaire

Le soutien à la transversalité est l'un des objectifs visé par le décret ambulatoire. Faciliter et développer le travail en réseau des différents acteurs – notamment sur une base géographique - et la circulation des usagers au sein de ce réseau est une recommandation commune.

3.1.5.2. Nécessité de bénéficier d'un cadre du personnel suffisant, adéquatement formé et non précaire

D'une manière générale, le cadre agréé est structurellement insuffisant.

Une revendication formulée par une majorité de secteurs concerne la reconnaissance de la fonction de coordinateur. La responsabilité de gestion d'équipe, bien souvent doublée de la gestion administrative et financière au quotidien du service, n'est pas reconnue sur l'échelle barémique des rémunérations. Egalement, l'évolution des techniques, telle l'informatisation de plus en plus poussée, et la multiplication des contraintes administratives, nécessitent un temps de travail de plus en plus conséquent et des compétences de plus en plus étoffées, qui ne sont pas prises en compte à leur juste proportion dans le cadre agréé.



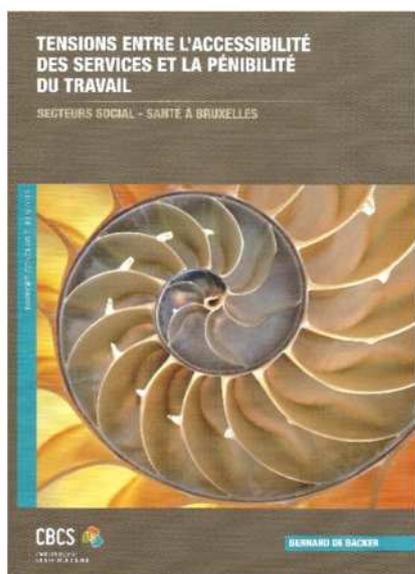
Afin de compléter et d'enrichir ce cadre agréé, la majorité des services social-santé font appel, notamment, au dispositif ACS. A cet égard, la tentation des autorités politiques, qui existe aujourd'hui plus qu'hier, de considérer le secteur non marchand, et particulièrement les secteurs social-santé, comme opportunité de (ré)insertion socioprofessionnelle pour un public « éloigné du marché de l'emploi » est préoccupante. Cette pratique risque en effet de mettre à mal la qualité et la continuité des services. Ce risque est comparable pour le secteur de l'aide à domicile, mais pour une raison différente : à défaut d'ACS ou de Maribel, les services disposent d'une manne incessante de stagiaires en insertion, mais qui, pour partie d'entre eux, se retrouvent là poussés dans le dos par les prescrits de l'Etat social actif, autrement dit pour échapper à l'exclusion de droits sociaux et sans motivation réelle pour le métier. Cette nécessité de réinsertion pousse aussi les centres de formation à modérer leur degré d'exigence à l'apprentissage. Or, les aides familiales souffrent généralement d'un manque de considération de la part des autres intervenants, sans doute justement dû à leur niveau de qualification inférieur. Paradoxalement, on leur demande d'être de plus en plus compétentes face à des situations plus complexes au domicile, confrontée à la fragilité mentale ou au polyhandicap de l'utilisateur.

3.1.5.3. Demande de reconnaître les fédérations comme organismes de recueil de données et les financer pour ce travail.

La reconnaissance du travail d'observatoire de première ligne des organismes et l'exploitation des données collectées est recommandée afin de construire une politique de santé globale sur le territoire bruxellois. Il nous semble important que cette analyse et les recommandations qui en découlent puissent être diffusées dans les secteurs concernés, les lieux d'information, de consultation et de concertation, afin qu'elles soient exploitées comme aide à la décision.

Rédaction : Bernard De Backer et Alain Willaert

3.2. La Démarche transversale d'évaluation qualitative (DEQ-T)



Le Décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé (dit « décret ambulatoire ») introduit la « démarche d'évaluation qualitative » dans les secteurs de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé. Cette dernière se décompose en une démarche d'évaluation qualitative (DEQ-L) par service agréé et une démarche transversale d'évaluation qualitative (DEQ-T).

Processus d'autoévaluation, la DEQ-L vise l'amélioration du service proposé aux bénéficiaires et à la population dans son ensemble en termes de prévention, d'aide ou de soin, compte tenu des moyens disponibles en effectifs, ressources financières et structures.

Poursuivant le même objectif, le CBCS promeut une DEQ-T, transversale aux 12 secteurs du décret. Celle-ci est pilotée au sein du Conseil d'administration du CBCS

par les 4 représentants des partenaires sociaux : SETCa, CNE et FASS. La FSB y est également associée. Ces derniers ont mis en place un comité d'accompagnement composé de représentants sectoriels paritairement désignés.

La première partie de l'année fut principalement consacrée à la finalisation de la DEQ-T, notamment par le biais d'une enquête par questionnaire faisant suite aux groupes de discussion antérieurs, qui ont permis de problématiser le sujet et formuler les questions de l'enquête. Les données furent ensuite dépouillées et intégrées au rapport final (102 pages), remis fin juin 2013.

Rédaction : Bernard De Backer

Le second semestre a été consacré à la diffusion du rapport conclusif, conclu par une rencontre de questions/réponses avec l'auteur et les commanditaires, mi-décembre. Cette rencontre a rassemblé plus de 60 personnes.

3.3. Le Bruxelles Informations Sociales n° 169 : alimentation de qualité, un accès pour tous !

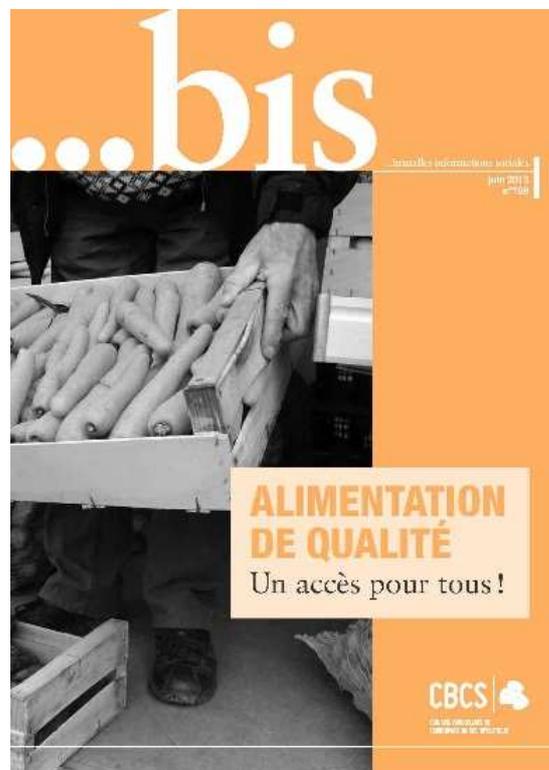
En quelques reportages et interviews, ce numéro propose d'éclairer les différents enjeux liés à cette question. La place est d'abord laissée au politique. Avec les ministres R. Madrane pour la COCOF et E. Huytebroeck pour la COCOM et la Région bruxelloise, les premières perspectives sont lancées : **faire lien avec l'économie locale en amont, et l'action sociale, l'aide aux personnes, en aval.**

Petit détour ensuite par la France et le programme Uniterres, projet alternatif qui consiste à alimenter les épiceries sociales en produits frais par l'intermédiaire de maraîchers locaux. Quand l'innovation et l'économie sociales donnent un nouveau souffle à l'aide alimentaire...

Et chez nous, un même projet est-il possible pour approvisionner l'aide alimentaire ? Le BIS, de retour en Belgique, part à la rencontre du monde agricole et des épiceries sociales, à la sauce belge !

Dans les grandes lignes, en Belgique comme en France, mêmes constats, mêmes conclusions : agriculture et social ont tout à gagner à se mettre ensemble. Pour s'orienter vers de nouveaux modes de consommation. Et retrouver du sens dans l'assiette de tous ?... « Pour que la question de la faim arrête d'être appréhendée comme une question technique », précise Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation.

Entre démultiplication des intermédiaires et chute des prix des matières premières, «on a oublié que dans les civilisations passées, notamment les civilisations primitives, traditionnelles, l'alimentation est un bien public». D'où, le rôle de l'aide alimentaire aujourd'hui : devenir un véritable acteur qui invente, rassemble, innove. C'est le chemin que prend déjà depuis quelques années la Concertation Aide Alimentaire à Bruxelles : pour que l'alimentation de qualité devienne une véritable réalité pour tous !



Numéro élaboré en partenariat avec la Fédération des Services Sociaux (FdSS).

Témoignage du partenaire : « *La revue BIS est un outil de travail quotidien pour la Concertation aide alimentaire : elle est (et sera longtemps) utilisée pour des contacts avec les médias, avec les responsables politiques, avec les membres de la Concertation Aide Alimentaire, avec des organisations partenaires, etc. Le dossier a impliqué un véritable travail d'enquête sur un aspect très précis du dossier de l'aide alimentaire : ses liens possibles avec l'agriculture. C'est un travail important que nous n'avions pas encore eu l'occasion de réaliser. Il a donc permis d'ouvrir la voie sur cette question-là, de nouer de nouveaux contacts et d'ouvrir des perspectives de collaboration intéressantes. Par ailleurs, il donne une visibilité aux positions de la CAA dans ce domaine* ». Deborah Myaux, pour la FdSS

Responsable de la rédaction : Stéphanie Devlésaver

3.4. Le Bruxelles Informations Sociales n° 170 : accueil des migrants à Bruxelles, faire société ?



Au premier janvier 2010, la région de Bruxelles-Capitale comptait 110.764 primo-arrivants. Un bruxellois sur dix est arrivé en Belgique depuis moins de trois ans. Incitée par les 'soft laws' européennes sur les politiques d'immigration, invitée par le Fédéral et le nouveau code sur la nationalité belge, cernée par les parcours d'accueil et/ou d'intégration mis en place en Communauté flamande (depuis longtemps) et en Région wallonne (depuis peu), la Cocof se dote enfin de son parcours d'accueil des primo-arrivants.

C'est important : poser le cadre, le contenant. **Mais l'essentiel des questions s'orientent maintenant vers les contenus : permettront-ils au primo-arrivant de se sentir comme chez lui en Belgique ? D'être comme tout le monde, d'avoir un job, une vie de famille ?**

Offriront-ils au migrant de construire sa vie à partir de son histoire, de la nôtre ? C'est dans la droite ligne de ces questions que nous ouvrons les premières pages de ce dossier sur leurs paroles : leurs difficultés, leurs espoirs, mais aussi le regard qu'ils livrent sur ce nouveau dispositif d'accueil.

Dans les pages suivantes, le contexte de l'accueil des migrants est replacé dans son cadre plus large, à l'échelle de la Belgique pour mieux revenir sur les défis qui traversent le dispositif bruxellois : que signifie ce terme de citoyenneté ? Qu'est-ce qu'un bureau d'accueil des primo-arrivants et comment accueille-t-on ?



Numéro réalisé en partenariat avec le CBAI et CFS-EP

Responsable de la rédaction : Stéphanie Devlésaver

3.5. Analyse du projet de décret inclusion (handicap, CoCoF)

Une analyse du projet de décret inclusion (cabinet Huytebroeck) a été menée en octobre et novembre 2013, ce comprenant deux interviews de personnes-ressources (Véronique Gailly et Thérèse Kempeneers-Foulon). Le rapport final de 29 pages fut remis fin novembre. La parution sous forme d'un Dossier est prévue début 2014.

Rédaction : Bernard De Backer

3.6. Les publications Internet

3.6.1. Les analyses et interviews

Intitulé : En clair&obscur, portes ouvertes sur la prison

Thème : l'univers carcéral et les services sociaux externes

Date de publication : 08/12/2013

Rédaction : Stéphanie Devlésaver

Intitulé : Dessous, vices et ricochets de la grève à la prison de Forest. Le travail des services sociaux externes empêchés ?

Thème : surpopulation carcérale et services sociaux externes

Date de publication : 08/12/2013

Rédaction : Stéphanie Devlésaver

Intitulé : Rachel, animatrice sur le fil

Thème : surpopulation carcérale et les services sociaux externes

Date de publication : 08/12/2013

Rédaction : Stéphanie Devlésaver

Intitulé : L'inégalité d'accès aux milieux d'accueil de l'enfance, ça suffit !

Thème : pénurie de places d'accueil et inégalité d'accès

Date de publication : 24/04/2013

Rédaction : Stéphanie Devlésaver

Intitulé : Un réseau de la petite enfance comme garantie de qualité pédagogique ?

Thème : pénurie de places d'accueil et inégalité d'accès

Date de publication : 29/04/2013

Rédaction : Stéphanie Devlésaver

Intitulé : Economie solidaire, aide alimentaire et travail social : le cercle vertueux ?

Thème : droit et aide à l'alimentation

Date de publication : 12/06/2013

Rédaction : Alain Willaert

Intitulé : ACS : remettre au travail des chômeurs ou soutenir la qualité du secteur non marchand ?

Thème : emploi et monde associatif

Date de publication : 26/06/2013

Rédaction : Alain Willaert

Intitulé : Charte associative : la dernière ligne droite ?

Thème : relations entre politique et associatif

Date de publication : 15/07/2013

*Rédaction : Alain Willaert***Intitulé : L'art de l'attention portée au jeu**

Thème : professionnels du social et politique

Date de publication : 09/09/2013

*Rédaction : Elvis Mihalowitch***Intitulé : Tensions entre l'accessibilité des services et la pénibilité du travail**

Thème : démarche d'évaluation qualitative et social-santé – synthèse de notre rapport DEQ-T 2011-2013

Date de publication : 09/10/2013

*Rédaction : Bernard De Backer***Intitulé : Précarités sociales et de santé (1ère partie) : agir à petite échelle, mais en réseau !**

Thème : précarités sociales et de santé et travail en réseau

Date de publication : 21/10/2013

*Rédaction : Stéphanie Devlésaver***Intitulé : Précarités sociales et de santé (2e partie) : Action sociale globale, médecins généralistes du social**

Thème : précarités sociales et de santé et travail en réseau

Date de publication : 09/2013

*Rédaction : Stéphanie Devlésaver***Intitulé : Evolution des problématiques sociales et de santé à Bruxelles : analyse et recommandations – synthèse de notre rapport intersectoriel 2013**

Thème : social-santé et intersectoriel

Date de publication : 09/2013

Rédaction : Alain Willaert et Bernard De Backer**Intitulé : Pourquoi un parcours d'accueil pour primo-arrivants voit-il le jour à Bruxelles aujourd'hui ?**

Thème : parcours d'accueil Primo-arrivants et politiques publiques

Date de publication : 01/12/2013

Intitulé : "Immigratien : langue du corps, langue du lien"

Thème : parcours d'accueil Primo-arrivants et politiques publiques

Date de publication : 01/12/2013

Rédaction : Stéphanie Devlésaver

Intitulé : A l'écoute de la folie

Thème : santé mentale

Date de publication : 06/12/2013

Rédaction : Pascale Meunier

3.6.2. Les Brèves

Nos analyses et études sont complétées par la publication de brèves factuelles qui épinglent des éléments de l'actualité des secteurs social-santé.

3.6.3. La newsletter

« Les Brèves du bis » sont éditées chaque mercredi (sauf vacances scolaires).

L'objectif des "Brèves du bis" est d'annoncer et de relayer les actions de l'associatif bruxellois dans le secteur du social et de la santé, au sens large, et comprend une **revue de presse, des publications épinglées, un agenda, des offres d'emploi, des formations, des appels à projets, etc.**

Rédaction : Stéphanie Devlésaver, Nathalie Delaleeuwe, Cécile Vanden Bossche et Alain Willaert

Au 31 décembre 2013, on comptait 2 660 abonnés directs. Le courriel d'informations sociales est également relayé par la liste de diffusion "Belsoc Infos" en Communauté française.

3.7. Accompagnement de l'évaluation par le banc syndical des Démarches d'évaluation qualitative locales (DEQ-L)

A la demande des partenaires sociaux, une démarche d'évaluation des DEQ-L par la délégation syndicale inter-centres social-santé Cocof fut accompagnée par Bernard De Backer. Elle aboutit notamment à la confection d'un questionnaire, finalisée en décembre 2013, et à l'élaboration d'un dispositif d'administration dudit questionnaire, prévue en janvier et février 2014.

3.8. Partenariat dans l'organisation d'un Midi de l'Hémicycle

FIMS
asbl

CBCS 
CONSEIL BRUXELLOIS DE
COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

asbl **CDCS-CMDC** vzw

 } Parlement
francophone
bruxellois

A l'initiative de la FIMS, le CBCS (Stéphanie Devlésaver) a participé, au côté du CDCS à l'organisation d'un Jeudi de l'Hémicycle consacré aux inégalités en santé, le 14 novembre 2013. (invitation en annexe)

3.9. Partenariat dans l'organisation de la Journée de lutte contre la pauvreté

A l'initiative du FBLP, le CBCS (Stéphanie Devlésaver et Alain Willaert) a participé à l'organisation de la Journée de lutte contre la pauvreté, le 16 octobre 2013.
Le thème : les enjeux sociaux liés au boom démographique.

Il est prévu une publication sur les suites de la journée au 1^e trimestre 2014.

3.10. Plateforme associative de suivi du transfert et de l'implémentation de compétences en région bruxelloise suite à la 6^e Réforme de l'Etat

Le 10 octobre 2011, les huit partis chargés de négocier une nouvelle réforme de l'Etat - la sixième dans l'histoire de la Belgique - sont parvenus à un accord. Celui-ci comprend un important volet de transfert de compétences.

En Région bruxelloise, il ne s'agit pas d'un simple glissement du Fédéral vers les entités fédérées, mais également, pour les francophones, d'une «Saint-Quentin bis» (glissement de l'exercice de compétences de la Fédération Wallonie Bruxelles vers la Commission communautaire française et inversement), et même de glissements de compétences de cette dernière vers la Commission communautaire commune.

Autre enjeu : la modification du financement de la sécurité sociale : on passe d'un système assurantiel vers un système mixte (assurantiel-fiscalité) puisqu'une bonne partie des moyens proviendront de l'impôt.

Le CBCS a initié une plateforme associative de suivi du transfert et de l'implémentation en Région de Bruxelles-Capitale des compétences transférées par la 6^e réforme de l'Etat.

De son petit nom la PLASTIC, elle réunit actuellement les représentants des secteurs Cocof et Cocom suivants : Services d'Aide à domicile, Centres d'action sociale globale et Centres d'aide aux personnes, Services d'aide aux justiciables, Services Espaces-Rencontres, Secteur de l'aide à la personne handicapée, Secteur des Maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri, Secteur Promotion de la santé, Secteur de l'insertion socioprofessionnelle, Services d'aide aux toxicomanes, Services de santé mentale, Secteur des maisons médicales, Secteur des initiatives d'habitation protégée, Centres de planning familial, Services de médiation de dettes et Centres de coordination de soins et services à domicile. Des représentants des partenaires sociaux participent également à nos travaux.

Partant du constat que les questionnements au sein de ces secteurs sont nombreux et que la Région bruxelloise semble peu préparée à recevoir les compétences transférées, les objectifs de la Plateforme, associant représentants sectoriels et partenaires sociaux, sont :

- Informer, diffuser auprès des secteurs toute information à ce sujet ;
- Communiquer sur la réalité de notre travail quotidien afin que cette réalité soit prise en compte lors des négociations politiques ;
- Prendre position par rapport aux propositions et aux décisions ayant un impact sur les secteurs représentés, du point de vue 1) de l'organisation des secteurs, 2) de l'impact sur la politique de l'emploi dans nos secteurs et 3) de l'incidence sur la couverture sociale des usagers de nos secteurs.

3.11. Représentations et participations

Le CBCS (Stéphanie Devlésaver) fait partie du comité d'accompagnement ainsi que du comité de lecture de **la recherche-action menée par SOS Jeunes et Abaka sur la problématique des jeunes de 17-25 ans**. L'ambition du projet est de publier la recherche et ses recommandations adressées aux mandataires politiques. Ce projet fait le lien avec la publication du ...bis n° 160 (Majorité civile, assistance ou débrouille - juin 2009). Il permet également au CBCS d'avoir une vue d'ensemble des personnes travaillant de manière transversale sur cette question.

Le CBCS (Stéphanie Devlésaver) fait partie **du comité de rédaction et du comité de lecture de « Le Grain asbl »** (Bruxelles). Les rôles de ces comités sont essentiellement les suivants : définir la ligne éditoriale de l'asbl, suggérer articles et dossiers ; identifier les auteurs pertinents ; réflexions sur les stratégies de diffusion et de promotion ; lecture et évaluation de la pertinence des articles ; veiller au respect de la ligne éditoriale et transmettre des avis critiques constructifs éventuels en vue d'améliorer les productions.

Le CBCS (Alain Willaert) fait partie du comité d'accompagnement de **la recherche-action 'travail intersectoriel' menée par Repères asbl et le CLPS de Bruxelles**. Ce projet est né de constats issus de terrains divers et relayés tant au sein des espaces de formation animés par Repères que de divers suivis de projets assurés par le CLPS. Ces constats mettent en évidence des besoins mais aussi des difficultés vécues par les professionnels pour intégrer dans leur travail une collaboration intersectorielle. Il s'agit de mieux comprendre les enjeux de ce type de collaborations en questionnant plus avant les vécus et expériences des professionnels.

Le CBCS (Alain Willaert) est représenté au sein des Conseil d'administration du **Centre bruxellois de Promotion de la Santé et du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté**.

Le CBCS est invité permanent de l'assemblée générale du **Centre de documentation et de coordination sociales asbl (CDCS)**.

Le CBCS est également membre des AG de :

- Service intégré de soins à domicile bruxellois francophone (SISD)
- Comité de vigilance en travail social
- Soins chez soi asbl
- Centre d'appui – Médiation de dettes

3.12. Mandats au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé

Le CBCS est représenté au sein des sections Cohésion Sociale, Services ambulatoires, Aide à domicile et Bureau (Alain Willaert) du Conseil consultatif.

Le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé est un organe chargé de donner des avis spécifiques sur la programmation et l'agrément de services d'action sociale (3^{ème} âge, famille, personnes handicapées, services sociaux, planning familial, aide à domicile, toxicomanies, santé mentale ...) subventionnés par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

La présence de représentants du CBCS est importante pour la réalisation des objectifs poursuivis. Le CBCS est lieu de dialogue intersectoriel et est susceptible de valoriser le travail des sections du Conseil consultatif, et par-delà de la Commission communautaire française en général.

4. Notre démarche d'évaluation qualitative : bilan du 1^e triennat

La démarche d'évaluation qualitative locale (DEQ-L) est obligatoire pour tous les organismes et associations agréés par le décret 'ambulatoire'. La DEQ vise l'amélioration du service proposé aux bénéficiaires et à la population dans son ensemble en termes de prévention, d'aide ou de soin, compte tenu des moyens disponibles en effectifs, ressources financières et structures.

Les organismes de coordination agréés par le décret ambulatoire ont choisi de développer leur DEQ sur la même thématique : la communication. La communication est en effet l'une des missions de base des organismes de coordination.

La DEQ particulière du CBCS est de repenser ses outils de communication externe :

- **au niveau de la forme (pour répondre à l'évolution des techniques)**
- **et du fond (pour mesurer l'adéquation de la ligne éditoriale actuelle aux attentes des secteurs ainsi que pour renforcer la dimension analytique des publications propres).**



Presse & innovations sociales

Le département Alter&I de l'Agence Alter a été choisi comme accompagnateur extérieur.

Alter&I accompagne le CBCS dans sa démarche. Il est garant de la méthode, adapte ses outils éprouvés de consultation du lectorat pour le CBCS et soutient l'équipe du CBCS dans sa volonté de répondre aux prescrits du décret Education permanente, dans une perspective du dépôt d'une demande d'agrément.

Il a été convenu que les organismes agréés se réunissent à plusieurs reprises, notamment, avec la volonté d'échange de pratiques, dans la mesure où le dépliage des expériences de chaque organisme permettra à tous de réagir sur l'expérience de chacun. En ce sens, les organismes de coordination agréés FdSS, FSB, LBFMS, FEDITO, FMM et FLCPF sont considérés comme partenaires.

Un 2^{ème} objectif est de réfléchir avec les organismes sectoriels de coordination à la mutualisation de ressources afin de penser des productions et des outils communs de communication et des synergies dans ce domaine.

Pour le CBCS, cette DEQ-L était le moment idéal – après plus de 30 ans d'existence (1978-2012) – de procéder à une remise à plat de son identité, de ses valeurs et de la vision de l'association avec la réalisation d'un plan stratégique de communication et un texte fondateur de notre action.

La possibilité d'entrer une candidature à l'agrément comme service d'Education permanente était un objectif de la DEQ-L. Un groupe de travail composé de membres de l'équipe et de l'AG a permis de mieux définir ce qu'est le CBCS, ses valeurs et ses objectifs.

Le souci de s'inscrire davantage dans une démarche EP nous a permis d'aller plus loin dans l'élaboration des nouveaux outils de communication afin de :

- **renforcer la mise en relation des différents métiers du CBCS** (pôle diffusion et production d'infos ; pôle sociopolitique), la cohérence de notre travail.
- **clarifier « qui nous sommes » et « à quoi on sert »**, l'usage/utilité de nos productions pour les secteurs social-santé.

En termes d'outils, le CBCS a réalisé :

- **un mode d'emploi : rédiger pour le CBCS** - Document à destination des rédacteurs et partenaires, il permet de clarifier la ligne éditoriale (ce qui n'avait jamais été fait de manière écrite, n'existait que de manière implicite), mais aussi de détailler nos formats (études, analyses, interviews, brèves) et supports de publication (site Internet, newsletter, revue BIS et Dossiers).
- **le nouveau site Internet et sa newsletter** – en lien direct avec l'élaboration du mode d'emploi, ce renouvellement technique a exigé une remise à plat et une mise en lien de l'ensemble de nos missions. Partir de zéro : « pour un internaute ne connaissant pas le CBCS, comment lui expliquer qui nous sommes et ce que nous faisons ? ». Concernant la newsletter, les avancées technologiques nous permettent de valoriser davantage les infos et d'offrir une lecture visuellement plus agréable et plus cohérente.

Le rapport final de l'Agence Alter se trouve en annexe.

Actus des secteurs



BIS N°170/2013 : ACCUEIL DES MIGRANTS À BRUXELLES, FAIRE SOCIÉTÉ ?
03.12.2013

Au premier janvier 2010, la Région de Bruxelles-Capitale comptait 110.764 primo-arrivants. Un bruxellois sur dix est arrivé en Belgique depuis (...)

[Lire la suite](#)



LE CBCS IMPULSE UNE PLATEFORME ASSOCIATIVE DE SUIVI DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
20.11.2013

Le 10 octobre 2011, les huit partis chargés de négocier une nouvelle réforme de l'Etat - la sixième dans l'histoire de la Belgique - sont parvenus à un (...)

[Lire la suite](#)

Agenda

09.12.2013

[La rubrique Agenda du 9/12/13](#)

17.01.2014

09h00  16h00

[17/1/14 - Séminaire sur les relations entre école maternelle et familles de milieux précarisés](#)

ÉVÉNEMENTS

+

5. Nos projets pour 2014

Si l'objet social du CBCS est resté inchangé depuis la création de l'ASBL en 1978, si la nature des activités a très peu évolué avec le temps, sauf par l'évolution des techniques de communication, le CBCS peut compter, depuis son agrément comme organisme intersectoriel de coordination en 2010, sur un atout qu'il ne pouvait que fort difficilement revendiquer avant : la légitimation institutionnelle de son action. Par l'associatif, ses membres. Et par le politique, qui l'a reconnu et agréé.

Cette légitimation a une double conséquence : les attentes envers le CBCS sont plus grandes. Ces attentes viennent des membres (par ex. des avancées intersectorielles au sein de l'IFA, une diffusion d'informations de qualité), du politique (par ex. la PLASTIC), ou de l'équipe même du CBCS (par ex. la candidature à l'agrément EP) ; et il y a aujourd'hui, dans une mesure certaine, une obligation de résultats.

L'absence de refinancement du CBCS en 2014 pose problème à ce niveau. En effet, la quantité de travail abattu depuis quelques années et particulièrement en 2013, est élevée au regard des 2,5 ETP qui composent l'équipe. Mais nous ne pouvons continuer à ce rythme. **Afin de ne pas risquer l'épuisement physique et psychique, il nous faut réduire la voile. Il s'agit cependant de continuer à répondre aux critères d'agrément CoCoF mais aussi EP pour optimiser nos chances d'y avoir accès.**

Il s'agit donc :

- de maintenir la pression, au côté des fédérations sociales, pour un refinancement structurel ;
- de continuer à rentrer des demandes de soutien financier 'one shot' pour des dossiers qui entrent directement dans le cadre de nos missions (exemple, le financement d'un numéro du bis), et non pour des activités qui nous demanderaient un travail supplémentaire (comme une recherche spécifique).

En pratique, pour 2014

En ce qui concerne les publications :

- poursuite du travail **d'analyse et** de réflexion à travers nos divers supports de publication (site Internet, newsletter, revue et dossier papier)
- **accentuation du travail en réseau (partenariat et collaboration), et ce notamment avec l'Agence Alter. Tout en gardant leur totale indépendance, les deux organismes – Alter et CBCS - s'associeront pour traiter, au fil des mois, une série de sujets de manière complémentaires.** L'objectif est d'optimiser la couverture de l'information sociale et l'analyse de celle-ci **pour les professionnels, les futurs professionnels et toute personne intéressée, tout en évitant au maximum la redondance.**
- Publication de l'étude Inclusion de la personne handicapée
- Coédition de la publication qui fait suite à la journée du FBLP « Conséquences sociales du boom démographique »

- Le premier BIS (juin) sera une valorisation de textes préalablement publiés sur notre site Internet, le deuxième (décembre), sera une production originale
- Maintien de la newsletter hebdomadaire (BIS+), qui passe au lundi, sauf vacances scolaires.

En ce qui concerne l'IFA :

- Mettre à l'ordre du jour les points amenés par les fédérations sectorielles
- Alimenter la PLASTIC

En ce qui concerne l'IFS :

- Coordination de l'événement du 17 février (Zoom sur l'Action sociale)
- Maintenir la pression politique pour un refinancement structurel des fédérations sociales et du CBCS

En ce qui concerne la PLASTIC :

- Assurer la coordination de ce projet ponctuel via un engagement adéquat
- Assurer la diffusion de toutes les informations pertinentes sur l'implémentation des compétences transférées par la 6^e réforme de l'Etat dans les secteurs représentés au CBCS
- Organiser une Rencontre irisée fin janvier : quelle opportunité du transfert des compétences sur l'amélioration de la couverture sociale des publics fragiles ?

En ce qui concerne la DEQ-T/CRAMIC

- Mener l'étude
- Rédiger les PV des réunions du Comité d'accompagnement
- Assurer l'interface avec les tiers, dont le personnel politique

En ce qui concerne la DEQ-L :

- Réfléchir et optimiser le fonctionnement et la communication internes de l'ASBL

La participation aux travaux **du Conseil consultatif CoCoF** se poursuivra.



Pour toute information :

**Conseil bruxellois de
coordination sociopolitique
ASBL**

Rue Mercelis 27
1050 Bruxelles

<http://www.cbcs.be>



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR
APPROUVE LORS DE L'AG DU 13/12/2004 et modifié par les AG du
01/06/2010 et 27/05/2013

Chapitre 1 : Du but social

Article 1 Le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS) est une association pluraliste et indépendante de toute mouvance philosophique, économique, syndicale ou politique, qui s'inscrit dans le respect des valeurs démocratiques.

Par contre les membres du CBCS peuvent parfaitement se revendiquer d'une telle appartenance, mais dans un esprit de tolérance permettant d'unir les efforts pour la défense d'objectifs communs.

Le CBCS réunit les délégués des institutions bruxelloises francophones et bilingues de droit privé, actives dans la Région de Bruxelles-Capitale, dans les secteurs du social et de la santé, au sens large. Ces institutions s'adressent à un public francophone, sans exclure l'ensemble des autres communautés présentes sur le territoire de la Région, et quel que soit le pouvoir subsidiant auquel elles peuvent faire appel.

Article 2 Le CBCS poursuit l'objectif général de renforcer l'identité de l'associatif social bruxellois.

Il se veut un outil efficace pour assurer :

- a) une concertation et une information permanente des membres sur toutes les questions présentant un intérêt d'ordre social et sociopolitique.
- b) une représentation qualifiée et dynamique de ces institutions, autorisée à agir comme étant représentative de l'ensemble de ces institutions, notamment auprès des pouvoirs publics et des tiers.

**Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission
communautaire française**

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be

Le CBCS rassemble et représente les associations pour ce qui concerne les questions d'intérêt général se rapportant à l'associatif ; il s'abstient d'intervenir dans les compétences particulières de ses membres.

Article 3 Pour atteindre ces objectifs, le CBCS peut négocier ou s'associer à toutes institutions pour autant que celles-ci poursuivent, directement ou indirectement, un but social.

Le CBCS agit en collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination Sociales. En effet, ces associations sont toutes deux issues de l'Office d'Identification.

Chapitre 2 : Des membres

Article 4 Les membres du CBCS y sont délégués par les institutions bruxelloises de droit privé telles que définies à l'article 1. En conséquence ce sont ces institutions qui choisissent librement et selon leurs propres critères les personnes recevant délégation pour les représenter, avec les mêmes droits, soit comme membres effectifs, soit comme membres suppléants. Ces derniers sont appelés à remplacer le titulaire empêché d'assister aux assemblés générales ou aux conseils d'administration.

Article 4bis Les convocations aux réunions de l'assemblée générale sont envoyées par courrier postal et/ou courriel aux sièges sociaux des associations membres.

Article 5 Des personnes physiques dont la compétence en matières sociales est certaine et qui sont reconnues pour leur expertise dans les matières couvertes par le champ d'activités du CBCS peuvent également être membres du CBCS, à titre individuel ; toutefois leur nombre total ne pourra jamais excéder le quart du total des membres. Leur admission se fera selon les dispositions de l'article 6 des Statuts.

Article 6 Conformément aux Statuts, seront réputés démissionnaires les membres qui, après rappel par courrier postal, ne se seront pas acquittés de leur cotisation annuelle. La cotisation peut-être modulée suivant des critères définis par le Conseil d'administration

Article 6bis Lors d'une perte de lien entre une association et son représentant au CBCS, ce dernier est démissionnaire et il appartient à l'association de désigner son nouveau représentant.

CBCS asbl

2

**Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission
communautaire française**

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be

Chapitre 3 : Du Conseil d'administration

Article 7 Les membres effectifs du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale par vote à main levée ou au scrutin secret, si un membre présent à la réunion en exprime le souhait, pour un terme de trois ans renouvelable. Leurs mandats sont gratuits et l'article 6bis du présent Règlement est ici également d'application.

L'appel aux candidatures sera fait dans la convocation aux assemblées appelées à élire des membres du conseil d'administration.

Toutes les candidatures seront adressées au Président au plus tard 5 jours ouvrables avant l'assemblée générale.

Article 8 Le conseil d'administration dispose des pouvoirs de gestion et de disposition les plus étendus, pour agir au mieux des intérêts de l'association. Le Conseil d'administration pourra confier à des administrateurs, à des membres ou à des tiers des tâches spécialisées. Néanmoins cette délégation se fera toujours par écrit et mentionnera sa durée et ses conditions matérielles éventuelles.

Au sein du Conseil d'administration, 4 mandats minimum à 6 mandats maximum sont dévolus paritairement aux organismes représentatifs des employeurs et des travailleurs. Les représentants des partenaires sociaux sont délégués à la conception et à l'accompagnement de la démarche transversale d'évaluation qualitative menée par le CBCS en application de l'article 173 du Décret du 05 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.

Egalement, le Conseil d'administration procède à la désignation d'une personne mandatée pour la gestion journalière avec pouvoir de représentation. Cette dernière agira sous l'autorité du Bureau, selon les directives du conseil d'administration.

Des personnes choisies en raison de leurs compétences particulières pourront également être consultées par le Conseil d'administration ou le Bureau et participer aux réunions, mais sans voix délibérative.

La suppléance d'un membre effectif du conseil d'administration ne vaut qu'au sein du conseil d'administration ou en assemblée générale.

Chapitre 4 : Du Bureau

Article 9 Dès sa première réunion après l'assemblée générale l'ayant élu, le conseil d'administration se réunit sous la présidence du Président ou du Vice-président sortant.

Lors de cette première réunion le conseil d'administration élit en son sein, à main levée ou au scrutin secret si un membre en exprime le souhait, et pour une durée de trois ans : un Président, un Vice-président, un Trésorier et deux administrateurs qui forment entre eux le Bureau. Le Président sortant fait, de droit, partie du Bureau. Lorsqu'il n'y occupe ni la Vice-présidence ni la Trésorerie, il est l'un des deux administrateurs membres du Bureau. Les candidatures à ces mandats doivent être déposées par écrit avant l'ouverture de cette première réunion. Elles seront remises à celui qui préside celle-ci.

Tous les mandats au Bureau sont gratuits et renouvelables. Toutefois, la Présidence n'est renouvelable qu'une seule fois consécutivement.

La suppléance d'un membre effectif n'est pas d'application pour les membres du Bureau lors des réunions de celui-ci.

Article 10 Le Bureau est chargé, notamment, de préparer les réunions du Conseil d'administration et, en cas d'urgence, d'agir au nom du conseil d'administration et au mieux des intérêts de l'association.

Chapitre 5 : Du Président

Article 11 Le Président est chargé de représenter le CBCS dans toutes les initiatives ayant pour but d'assurer son objet social.

Tout comme les autres administrateurs, il exerce son mandat tant qu'il remplit les conditions pour être membre du conseil d'administration.

Article 12 Le Président est chargé tout spécialement de veiller à l'application des Statuts et des obligations légales, ainsi que des dispositions du présent Règlement.

Article 13 Comme exposé à l'article 31 des Statuts, tout acte, tout engagement et tout écrit pouvant engager moralement ou matériellement le CBCS doit porter la signature du Président et d'un administrateur, exception faite des actes de gestion courante acquittées par la personne mandatée pour la gestion courante journalière.

Chapitre 6 : Des autres Membres du Bureau

Article 14 Le Vice-président assiste le Président.
Il remplace celui-ci en cas d'empêchement

Article 15 Le Trésorier vise toutes les opérations financières dans le respect des Statuts.

Il vise à la mise à jour permanente de l'ensemble de la comptabilité et au bon accomplissement des obligations d'ordre financier ou comptable.

Il présente les comptes, bilans et budgets à l'approbation du conseil d'administration et de l'assemblée générale et fait un rapport annuel à celle-ci sur l'état financier de l'association.

Chapitre 7 : Du Règlement d'Ordre Intérieur

Article 16 Le présent Règlement est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Dès cette approbation il devient d'application de plein droit et au même titre que les Statuts. Le cas échéant il complète et explicite certains points de ces Statuts.

Néanmoins, s'il apparaît en contradiction avec les Statuts ou avec les dispositions légales, seuls ces derniers textes seront pris en considération.

Toute contestation concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement, des Statuts ou des dispositions légales sera soumise pour autant que le conseil d'administration n'ait pu trancher, à la médiation, voire à l'arbitrage d'un comité des sages constitué du Président et des deux membres les plus anciens du conseil d'administration. Les décisions de ce comité seront rendues dans les trente jours calendrier après date de réception de la lettre précisant l'objet de la contestation à arbitrer.

Ces décisions seront souveraines et sans appel.

CBCS



CONSEIL BRUXELLOIS
DE COORDINATION
SOCIOPOLITIQUE

Identité, objectifs, activités et valeurs du CBCS asbl

Le CONSEIL BRUXELLOIS DE COORDINATION SOCIOPOLITIQUE ASBL est une plate-forme pluraliste et indépendante. Elle regroupe les principales organisations privées de l'action sociale et de la santé ambulatoire, actives sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale.

L'adhésion au CBCS est libre et volontaire.

Le CBCS favorise les échanges d'idées et d'informations entre ses membres. Il aide ceux-ci à mieux se connaître et à initier des projets transversaux. Reconnu comme « Organisme intersectoriel de coordination » par la COCOF, il soutient l'articulation des différents secteurs du social et de la santé ambulatoire dans la région de Bruxelles-Capitale. Ce travail s'effectue autant sur le versant interne, avec et entre les secteurs, que sur le versant externe, à destination du public et des diverses autorités concernés.

Nos publications, colloques et conférence-débats informent sur les sujets qui font l'actualité dans les matières du social, au sens large, et de la santé ambulatoire à Bruxelles. Nos publications sont disponibles gratuitement. Nous nous adressons aux intervenants (travailleurs de terrain, professionnels en formation, bénévoles...), aux pouvoirs publics, aux médias, et à toute personne intéressée par les thématiques traitées.

Fruits de rencontres et de collaborations entre travailleurs de terrain, chercheurs et journalistes, nos publications sont conçues comme des outils d'analyse citoyenne.

Notre approche veille notamment :

- à la dimension transversale des problématiques et de leur analyse
- à l'intelligibilité et à la clarté de nos productions
- à la mise à disposition de celles-ci pour le public le plus large
- à la mise en place de processus de co-construction des savoirs
 - o L'implication des intervenants dans nos études et analyses se situent tant en amont (réunions préparatoires) qu'en aval (conférence-débats) de celles-ci.
 - o Nos informations se prêtent au jeu de l'argumentation, accordent une place aux différents acteurs, afin de questionner et de donner des outils de compréhension de la société qui nous entoure, dans le but de pouvoir y interagir.

CBCS asbl

1

**Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission
communautaire française**

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be

Toutes nos activités tendent à défendre les droits sociaux et économiques des personnes. Elles interrogent les modes d'organisation de notre société, notamment par la place de la compétition et de la responsabilisation individuelles. Elles promeuvent le développement des potentialités des collectifs et des individus dans une perspective d'émancipation.

CBCS asbl

2

**Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission
communautaire française**

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be



Position du CBCS quant à la gestion politique et financière des compétences sociale, de santé ambulatoire et d'aide à l'emploi suite au transfert de compétences prévu par la 6e réforme de l'Etat

Le CONSEIL BRUXELLOIS DE COORDINATION SOCIOPOLITIQUE ASBL est une plate-forme pluraliste et indépendante. Nous regroupons 168 fédérations et associations privées, actives sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale dans les secteurs du social et de la santé. L'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat, conclu le 11 octobre 2011, porte sur un important transfert de compétences du Fédéral vers les entités fédérées : la politique de l'emploi, des allocations familiales, de nombreuses matières de santé et de l'aide aux personnes. Ce transfert représente 17 milliards d'euros. **Son impact touche directement l'ensemble de nos membres.**

Il nous apparaît que ce transfert de compétences doit être l'occasion pour les pouvoirs publics bruxellois de développer une politique intégrée, étant amenés à gérer des compétences qui, pour certaines matières, gagneront en homogénéité, et d'en assurer une meilleure accessibilité. Mettre en place des structures de décision et de gestion qui assurent la cohérence de tous les dispositifs d'action sociale, de santé et de mise à l'emploi sur le territoire de la Région bruxelloise est un défi qui doit, selon nous, répondre aux critères suivants :

- **Continuité des services** : assurer la continuité et la qualité des services, garantir la sécurité juridique des structures et des usagers ; le transfert des compétences doit continuer à garantir des prestations de niveaux de qualité et d'accessibilité élevés. Ils ne doivent pas rétrograder le niveau des prestations. Un accès libre et égal aux services doit être développé. Ceci implique la mise en place de mesures concertées et synchronisées.
- **Gestion paritaire globalisée des secteurs d'activités** : nous optons pour un modèle de gestion des secteurs via un ou plusieurs organes impliquant à la fois les partenaires sociaux et les représentants des opérateurs et des usagers. Ceci ne remet pas en cause le rôle qui revient aux autorités politiques. Il est nécessaire de trouver la cohérence entre les mesures existantes et les mesures transférées.
- **Portabilité des droits de la personne** : la mise sur pied d'un organisme de coordination et d'accords de coopération entre les Régions devra assurer la non discrimination entre Régions et la garantie de la libre circulation de la personne. A l'intérieur du territoire bruxellois, Il faut garantir le traitement équivalent pour tous et éviter les sous-nationalités.
- **Maintien, optimisation et augmentation des moyens** : les budgets et le personnel affectés aux services dont les compétences seront transférées ne peuvent être diminués. Au contraire, Il est impératif que des mécanismes de financement permettent de faire face à l'augmentation de la demande (enjeux liés à l'évolution de la démographie en Région bruxelloise, augmentation du nombre de personnes en situation de handicap, augmentation du nombre de personnes en situation de pauvreté, ...).

Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission communautaire française

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be



Charte associative - Avant-projet de décret portant assentiment d'un accord de coopération entre la FWB, La CoCoF et la RW - Gouvernement conjoint du 20 juin 2013.

Avis du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique ASBL - Réunion du Conseil d'administration du 30 septembre 2013.

En tout premier lieu, le CBCS voudrait marquer sa satisfaction de constater la volonté commune des trois gouvernements francophones d'aboutir rapidement à la mise en œuvre décrétable de la Charte associative ainsi que leur souci de procéder à un nouveau tour de prise d'avis des organisations déjà consultées précédemment.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que le CBCS a été l'initiateur, dès 2005, d'un Manifeste bruxellois pour un pacte associatif, qui avait déjà recueilli à l'époque l'adhésion d'une quarantaine d'associations. Le CBCS avait également émis un avis circonstancié en 2006 sur le projet de Pacte associatif, à la demande des trois Gouvernements. Enfin, les représentants du CBCS avaient activement pris part, à cette époque, aux travaux du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé, et il en a été de même en 2008 pour le projet de Charte associative.

Sur le document de projet d'accord de coopération qui lui a été transmis en date du 30 juillet dernier, le CBCS émet un avis globalement positif.

Toutefois, il tient à émettre un certain nombre de considérations pour préciser ou compléter cet avis. Certaines d'entre elles ont déjà été formulées dans son avis émis en 2008 et n'ont depuis lors rien perdu de leur pertinence :

1. En tout premier lieu, il s'inquiète vivement des dangers qui planent actuellement sur les secteurs représentés en son sein. Ces dangers sont divers et variés :
 - les règles de concurrence permettent au secteur marchand de grignoter pas à pas les services à la collectivité ;
 - la politique d'austérité généralisée met des associations non marchandes indispensables à leur secteur d'activités en danger de mort ;

Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission communautaire française

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be

- la tentation existe aujourd'hui plus qu'hier de considérer le secteur non marchand, et particulièrement les secteurs social, de santé et socioculturel comme opportunités de (ré)insertion socioprofessionnelle pour un public « éloigné du marché de l'emploi », au risque de mettre à mal la qualité et la continuité des services.

Si la Charte associative n'écarte pas ces nombreux dangers, au moins devra-t-elle permettre d'encadrer la recherche des meilleures solutions possibles.

2. Le projet d'Accord de coopération prend en compte les remarques émises en 2008 concernant, d'une part, les risques que le texte faisait planer sur la qualité de la concertation sociale paritaire, et, d'autre part, sur le manque de définition du type d'associations concerné. Concernant ce second point néanmoins, on regrettera l'exclusion du droit de recours des associations soutenues par les pouvoirs publics sous la forme de crédits facultatifs (les 'initiatives'). Nous ne cernons pour elles aucune avancée, pas même en matière de pluri-annualité des subventions.
3. L'Accord de coopération renvoie l'organisation du droit de recours à chaque entité fédérée. Va-t-on aboutir à trois dispositifs, trois instructions de la plainte différentes, suivant l'entité fédérée ? Voilà qui ajouterait encore un peu plus de complexité administrative !
4. En ce qui concerne le contrôle de l'exécution des principes et engagements de la Charte, il n'est question que de suivi. Si nous décelons dans le texte un souci d'obligation de moyens, nous n'y lisons aucune obligation de résultats. Nous proposons qu'une fois l'Accord de coopération adopté, un membre de chaque exécutif (ministre ou secrétaire d'Etat) soit garant de la promotion et de l'application du contenu de la Charte.
5. En région bruxelloise, le fait que la Charte ne soit pas prévue pour la Région de Bruxelles-Capitale en tant qu'institution fédérée prive les associations bruxelloises non seulement du bénéfice de l'application du futur article 18 (injonction aux pouvoirs locaux : communes et CPAS) mais aussi de son application aux autres instances régionales que la Commission communautaire française (Région, Commission communautaire commune, Actiris, Conseil économique et social, etc...).

C'est la raison pour laquelle le CBCS demande avec une grande insistance aux signataires bruxellois de l'accord de coopération de s'engager à prendre des initiatives politiques en direction de leurs collègues néerlandophones du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour rendre les dispositions de la Charte également applicables dans la Région, notamment en ce qui concerne son article 18.

6. Au niveau des organes de consultation et de concertation, ainsi que dans la composition du futur Forum du partenariat associatif, il devra être tenu compte de la densité du secteur associatif bruxellois dans sa juste représentation au niveau de la communauté des francophones. Egalement, la simplification et la rationalisation des organes consultatifs annoncés ne peuvent se faire au détriment de la juste représentation de la diversité associative. De même, il paraît indispensable, de renforcer la représentation de l'associatif dans les organes de gestion paritaire bruxellois (Actiris, Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale ...). Actuellement, cet associatif y est sous-représenté par rapport à son poids économique (nombre d'emplois et prise en compte de sa valeur ajoutée).

CBCS asbl

2

**Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission
communautaire française**

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be

7. En ce qui concerne la nécessité de contrôler les normes administratives et d'évaluer les résultats des dispositifs et des associations en regard des objectifs, il est impératif de trouver un juste équilibre entre transparence, contrôle et les charges administratives que cela implique. Les critères d'évaluation doivent être définis en concertation. Ainsi, lorsque la Charte aborde ce sujet, il serait bon de définir préalablement ce que l'on entend par « activités » et, surtout, « résultats », ainsi que de prévoir les modalités de cette co-construction.
8. Au cours de la même séance où cet avis a été discuté, les membres du Conseil d'Administration du CBCS ont été amenés à se pencher sur les incertitudes lourdes et inquiétantes qui planent actuellement sur le Centre de Documentation et de Coordination sociale (CDCS), association bruxelloise qui dépend de la Commission communautaire commune. Faisant le lien avec l'émergence de la Charte associative et son opérationnalisation concrète future, ils se sont demandés si l'existence de celle-ci aurait permis de rendre plus transparents les causes des problèmes qui affectent le CDCS et pourraient ainsi faciliter la recherche de leurs solutions.
9. Enfin, le Conseil d'Administration ne voudrait pas passer sous silence que son avis est émis avec un certain retard par rapport à la date limite du 15 septembre qui avait été fixée par le courrier précité du 30 juillet 2013. Ce retard n'est certainement pas dû à une quelconque désinvolture par rapport aux autorités signataires de la demande d'avis. Bien au contraire. Mais le CBCS aimerait attirer l'attention des autorités concernées en général par des demandes d'avis, telles qu'elles sont d'ailleurs prévues par la Charte, que les instances délibératives des associations sociales et de santé, où siègent de nombreux bénévoles, n'ont pas pour habitude de se réunir à une fréquence telle qu'elles puissent traiter une consultation extérieure dans un délai de 30 ou de 45 jours, surtout lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi important que celui dont il est question ici. Il serait donc judicieux à l'avenir, de mieux tenir compte des modalités habituelles de fonctionnement des associations pour des demandes d'avis.

A l'attention de Monsieur Rachid Madrane
Ministre chargé de l'Action sociale
et de la Famille
Botanic Building
Boulevard Saint-Lazare, 10 (12ème ét.)
1210 Bruxelles

Ixelles, 24 juin 2013

Concerne : Demande de refinancement des fédérations sectorielles de l'Action sociale et de la Famille (AMA, FLCPF, FdSS, FSB) et de l'organisme intersectoriel de coordination (CBCS) au 1er janvier 2014

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons par la présente de réintroduire conjointement la demande de refinancement de nos organismes (AMA, FLCPF, FdSS, FSB et CBCS). Lors d'un précédent courrier adressé à votre prédécesseur E. Kir, nous avons sollicité la possibilité de pouvoir engager, pour chaque organisme, 1 ETP universitaire (+ frais de fonctionnement).

Suite à différents entretiens avec vous et vos collaborateurs/trices, il nous est apparu que les difficultés rencontrées par nos structures pour mener à bien nos missions, essentiellement dues à un déficit de moyens humains, vous étaient bien connues. Les débats avec vous à ce propos ont été encourageants et nous vous en remercions.

Dans l'espoir d'une réponse positive, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

*Céline Nieuwenhuys - Secrétaire politique FdSS, Christine Vanhessen - Directrice A.M.A.,
Dominique Van Lierde - Présidente FSB, Nicolas Menschaert - Directeur FLCPF et Alain
Willaert, Coordinateur général CBCS*

A l'attention de Monsieur Rachid Madrane
Ministre chargé de l'Action sociale
et de la Famille
Botanic Building
Boulevard Saint-Lazare, 10 (12ème ét.)
1210 Bruxelles

Ixelles, 13 novembre 2013

Concerné : Refinancement des fédérations sectorielles de l'Action sociale et de la Famille (AMA, FLCPF, FdSS, FSB) et de l'organisme intersectoriel de coordination (CBCS) au 1er janvier 2014 – Demande de l'IFA

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris qu'à ce jour, le projet de budget pour l'année 2014 ne prenait pas en compte le refinancement des organismes de coordination AMA, FLCPF, FdSS, FSB et CBCS.

Les représentants des fédérations du secteur de la santé (FEDITO, FMM, LBFSSM/FSSMB et FSSD) se joignent à ceux de l'Action sociale et de la Famille pour demander que ce refinancement soit une priorité pour la confection de ce budget 2014, au regard des défis auxquels l'ensemble de nos secteurs social-santé sont et vont être confrontés.

Le seul subsidé Cocof dans le cadre du décret permet juste aux fédérations sociales et au CBCS de compter sur la force de travail d'une personne engagée à mi-temps. Ceci empêche de faire face de manière adéquate à leurs différentes missions, et ce malgré les indispensables mais précaires apports en autres sources de financement - qui varient fortement entre fédérations et d'année en d'année.

Lors de nos travaux en Interfédération ambulatoire (IFA), nous nous rendons compte à quel point cette situation nuit à la capacité de l'ensemble de nos secteurs social-santé de présenter de manière harmonieuse les différents services organisés au sein du décret ambulatoire.

A l'heure où le transfert des compétences, et des moyens importants qui y sont consacrés, permet d'imaginer un redéploiement des politiques sociales et de santé en région bruxelloise, il nous paraît particulièrement dommageable que les organismes de représentation de l'Action sociale et de la famille restent tributaires d'une dotation publique aussi faible et aussi déséquilibrée. Serait-il possible de nous rencontrer en ce sens, dans les meilleurs délais ?

Dans l'espoir d'une réponse positive, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Christine Vanhessen - Directrice A.M.A., Dominique Van Lierde - Présidente FSB, Michèle Loijens – Co-présidente - FLCPF, Charles Lejeune - Secrétaire Général FdSS, Chrystelle Ledecq – Vice-président FSSB, Eric Messens – Directeur LBFSSM, Serge Zombek - Président FEDITO, Isabelle Heymans, Secrétaire générale FMM, Laurent Erpicum, représentant FSSD et Alain Willaert, Coordinateur général CBCS/IFA

CBCS



CONSEIL BRUXELLOIS
DE COORDINATION
SOCIOPOLITIQUE

INTERFEDERATION AMBULATOIRE (IFA) - COMMENTAIRES SUR LE DEROULEMENT ET LE RAPPORT FINAL DE L'ETUDE PREALABLE A LA PROGRAMMATION DES SERVICES (ESP-ULB, 09/2012) ET RECOMMANDATIONS POUR LA SECONDE ETUDE

Une réunion de l'IFA a été tenue le 26 avril 2013, avec à l'ordre du jour un débriefing de la présentation des résultats de l'étude préparatoire à la programmation des services ambulatoires du 29 mars 2013 au BIP et un affinement des recommandations pour la suite telles qu'elles y furent énoncées par le CBCS.

1. Sur l'étude préalable à la programmation des services ambulatoires

La FSB, la FLCPF, la LBFSM, la FMM, le CAMD et la FdSS constatent que le manque de temps laissé au déroulement de l'étude est le principal écueil rencontré. Celui-ci a généré 4 difficultés :

- Les différentes deadlines imposées aux secteurs (remise du questionnaire pour l'établissement du cadastre, prise d'agenda pour les réunions de concertation, envoi des docs préparatoires, ...) étaient manifestement trop courtes.
- Egalement, lorsqu'un questionnement sur la méthodologie ou la prévalence d'un paradigme de recherche surgissait au sein de l'équipe de recherche, le temps manquait pour tenir un réel débat de fond, sous peine de ne pas tenir le cahier des charges.
- En ce qui concerne les groupes de concertation, les PV dont disposent le CBCS attestent que le timing trop serré n'a pas permis une appropriation par les représentants sectoriels de la méthode définie, ce qui n'a pas été sans conséquence sur sa mise en place lors des réunions.

CBCS asbl

1

**Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission
communautaire française**

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be

- Enfin, le timing forcé n'a pas permis que le comité d'appui se réunisse à suffisance.

La partie 1 de l'étude, et principalement le cadastre, apporte un certain nombre d'éléments qui pourront être utilisés pour construire une programmation des services ambulatoires.

La partie 2 de l'étude est difficilement exploitable pour la suite.

2. Recommandations pour la suite

La FSB, la FLCPF, la LBFSM, la FMM, le CAMD et la FdSS adressent les recommandations suivantes :

1. Il y a avantage à envisager la programmation **en transcendant les barrières institutionnelles de la Région.**

Le coup de sonde de l'échantillon non CoCoF de l'étude est exemplatif, mais, du point de vue du terrain, une programmation devrait s'envisager en tenant compte de tous les dispositifs présents sur le territoire ;

2. Il est important que **l'autorité politique clarifie les objectifs et le timing de la seconde phase** et puisse mettre en place une méthode de travail qui garantisse la concertation intersectorielle. A cette fin, une rencontre entre les représentants politiques et sectoriels concernés devrait être programmée avant la rédaction finale de l'appel d'offre public pour cette seconde phase ;

3. A tout le moins, à partir d'éléments de la présente étude, il faudra :

- a) compléter et affiner le cadastre pour bénéficier d'une vue la plus exhaustive possible de l'offre sur le territoire régional ;
- b) **affiner et prioriser les critères de programmation par secteur, en concertation avec les autres secteurs. Si la méthodologie de travail des chercheurs implique une nouvelle mobilisation des services agréés, il est demandé de passer par l'intermédiaire des organismes sectoriels** pour ce faire.

4) En matière de description des fonctions présentes dans les services, il nous semble plus pertinent d'établir **une analyse des fonctions absentes** qui pourraient utilement renforcer l'efficacité du travail de terrain.

Comment, malgré les nombreuses initiatives, les inégalités sociales de santé continuent à croître à Bruxelles ? N'y a-t-il pas urgence à rassembler les forces ?

La FIMS

vous invite le jeudi 14 novembre 2013 de 9h à 13h au

Parlement francophone bruxellois

Dans le cadre des « Jeudis de l'hémicycle » :

Rencontre autour des réalités des inégalités sociales de santé en Région Bruxelloise
Un échange avec les partenaires clôturera la matinée.

Programme de la matinée

- 9h00 Accueil
- 9h30 Mot d'introduction de Hamza Fassi- Fihri, Président du Parlement francophone Bruxellois
- 9h45 « Pour situer le débat » : Isabelle Gaspard, Directrice de la FIMS
- 9h55 « Inégalité de santé à Bruxelles : problèmes et perspectives » Professeur Vincent Lorant UCL
- 10h30 Echos du terrain : Mina Loukili et Dr Jana Leban, Service de Promotion de la santé à l'École de Bruxelles-Capitale, Manu Gonçalves, Service de santé mentale -le Méridien, Dr Pierre Yves van Gils, Maison médicale du Maelbeek
- 11h00 Questions aux Parlementaires et débat
- 12h00 Clôture de la matinée et verre de l'amitié jusqu'à 13h00
Modérateur des échanges : Michel Kesteman , Espace Social Télé-Service-CASG

Envie de lire ? Découvrez la sélection bibliographique par BRUDOC ci-jointe

Un programme élaboré par la FIMS en partenariat avec le CDCS-CMDC, le CBCS.

Dossier élaboré par le CDCS-CMDC et le CBCS :

Informations pratiques

- Rendez-vous le jeudi 14 novembre 2013 au Centre d'accueil et d'information, 73 rue du Lombard 1000 Bruxelles
- Le nombre de places étant limité à 100, veuillez-vous inscrire avant le lundi 28-10 par courriel (fims.asbl@skynet.be) ou par fax à l'aide du talon réponse ci-dessous (02/ 318.07.21)



Nom et prénom :Nombre de places souhaité :

Institution/ Association

TéléphoneCourriel.....

Bus 95/ métro Bourse-Anneessens/Gare centrale

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

FIMS (Fédération des Institutions Médico-Sociales)

Siège Social rue Belliard 23 A, 1040 Bruxelles T 02.230.30.27 F 02.318.07.21 fims.asbl@skynet.be

Stéphanie Devlésaver et Alain Willaert
Conseil bruxellois
de coordination sociopolitique asbl
Avenue Voltaire 135

1030 Bruxelles

Bruxelles, le 25 mars 2014

Démarche particulière d'évaluation qualitative 2011-2014 du CBCS

Rapport final de mission relatif au positionnement de l'asbl dans le champ de l'éducation permanente

L'intervention de l'Agence Alter a débuté le 24 février 2011 et s'est achevée le 25 mars 2014.

Elle a été menée par Thomas Lemaigre et Aude Garely, respectivement directeurs et directrice adjointe (puis directrice dès 2012) de l'Agence Alter. Elle a aussi comporté des échanges ponctuels avec d'autres membres de l'équipe permanente de l'Agence, notamment la rédaction.

Elle a essentiellement consisté en réunions, échanges rédactionnels autour de documents entre les deux responsables d'Alter et l'équipe opérationnelle du CBCS, à savoir Alain Willaert et Stéphanie Devlésaver. Chaque réunion était préparée par Alter et le CBCS et faisait l'objet d'un suivi de part et d'autre.

L'accompagnement a également comporté une demi journée de formation.

Nous détaillons ci-dessous les étapes et acquis principaux par année à nos yeux ainsi que nos points d'attention et de bilan sur leur démarche en sur-lignage gris.

1/ Année 2011

> **Phase introductive** : présentation de la situation générale du CBCS, de ses demandes et besoins, et de ses ressources. Clarification par Alter de points de méthode et de calendrier. Définition de critères et d'une méthode d'évaluation ex post

de la mission.

Points d'attention Alter: Le CBCS a rapidement été très au clair sur l'enjeu que représente leur projet de solliciter un agrément EP. D'un positionnement de « fédération » ou « tête de réseau de membres », l'ambition était déjà ancrée au sein de l'équipe du CBCS de travailler leurs écrits différemment et d'adopter une démarche au service du citoyen, quel qu'il soit. La démarche d'éducation permanente est dès 2011 indissociable de celle de l'information argumentée qu'ils construisent sur les questions sociales et santé bruxelloises.

> **Module de formation** (½ journée) interne à Alter sur l' « Education permanente, histoire et tendances du secteur, analyse de son nouveau décret ». Il s'agit d'une formation qu'Alter offre à des associations intéressées à comprendre le champ de l'éducation permanente ou à s'y positionner. Elle est en partie adaptée aux besoins, en l'occurrence un focus approfondi sur l'axe 3.2 du décret de 2003 (production d'analyses et d'études).

Points d'attention Alter : La formation a fait l'objet d'un debriefing à froid et a été l'étape indispensable pour questionner le CBCS sur leur posture de journaliste et la portée de leurs analyses auprès du public.

> **Réunion « dépliage » (30/06/2011)**

L'Agence Alter a alimenté cette réunion avec son expertise.

L'ordre du jour s'est attaché à répondre aux questions suivantes :

- Quels types d'outils collaboratifs mettre en place au sein d'un organisme pour assurer une fluidité de la communication ?
- Comment organiser et analyser un feed back évaluatif de la communication externe d'un organisme ?
- Quelle routine mettre en place pour assurer une bonne collecte de données, d'une part, et une bonne transmission d'infos, d'autre part, des membres vers l'organisme sectoriel ?
- Quelle routine mettre en place pour assurer une bonne transmission d'infos des organismes sectoriels vers le CBCS, pour diffusion intersectorielle ?
- Comment (mieux) intégrer dans la communication externe, la spécificité non marchande du CBCS ?

Points d'attention d'Alter :

- Le CBCS est conscient du défi d'un produit qui part vers un extérieur « non homogène » : terrain, décideurs, secteurs différents, le pari de l'intersectorialité n'est dès lors pas facile à tenir (beaucoup de périodiques sectoriels touchent un public plus large que des revues intersectorielles mais n'offrent pas de perspectives entre secteurs, problématiques et publics).
- Tant l'Agence Alter que le CBCS sont confrontés à la question de l'évolution « demande de leurs lecteurs/offre en matière de presse et nouveaux médias

(contenus/support) »: ce ne sont pas les mêmes rythmes, il y a là de gros enjeux que l'on peut résumer ainsi : «Etre en avance sur son temps mais pas accessibles aux acteurs sociaux peu présents en tant qu'organisation sur Facebook par exemple, ou rester sur des formats connus au risque d'être tout-d'un-coup obsolètes ? ».

- La question du financement de la presse professionnelle a fait l'objet de discussions: subsides, abonnés, autres sources ? Quel bon équilibre ?
- La réunion s'est attelée à travailler la question de l'organisation des rédactions au service du projet de structure : réunion de rédactions , processus de production, feed back « amont aval » lecteurs....
- Présentation par Alter des principes de l'EP dans notre travail : co-construction des sujets, travail pointu avec des informateurs, tables rondes de lecteurs, enquêtes de lectorat web et papier, travail sur le besoin d'info des travailleurs sociaux, diagnostic de marché. Souci sur la question du partenariat.
- Un enjeu clef, tant pour Alter que le CBCS émerge régulièrement : faire ou non du marketing dans le non -marchand, comment, pour quel objectifs, pour quel public.

2/ Année 2012

> **Analyse de l'objet social du CBCS, de ses missions et de ses supports** par rapport à l'article 1 du décret de la CFWB qui reconnaît et finance les associations dans le champ de l'éducation permanente. Cet analyse s'est étendue à l'identification des différentes parties prenantes du CBCS dans ses missions d'information et à l'articulation entre ses différentes missions (information, concertation, etc.)

Points d'attention Alter : cela a donné lieu à une réunion de travail et un Document de travail pour une demande d'agrément en Education Permanente intitulé « Identité, vision et valeurs du CBCS asbl ». Ce document, présenté en CA du CBCS, affirme : « Le CBCS n'est pas un simple fournisseur de services à ses membres, encore moins un simple fournisseur d'informations. Les informations qu'il relaie ou crée doivent promouvoir l'intercompréhension et se prêter au jeu de l'argumentation, accordant une place réelle aux différents acteurs, afin de questionner, de donner des outils de compréhension du monde et de la société qui nous entoure et de pouvoir agir ensemble sur cette société. » Cela se traduit dans l'évolution de leurs écrits.

> **Analyse de la ligne éditoriale du CBCS, de ses supports et de ses pratiques d'information** au regard des critères de l'axe 3.2 de ce décret (cette étape s'est étalée sur 2011-2012).

1/ Conception, test, administration d'une enquête de lectorat.

2/ Analyse et annotation de textes produits en 2010 et des avis informels de

l'inspection de la culture de la CFWB à leur sujet.

3/ Analyse des conditions de production, notamment en termes de situation institutionnelle (rapport AG-CA-équipe) et fonctionnelle (profils des personnes en poste, organisation de leur temps, etc.)

> **Propositions d'ajustements** de ces pratiques d'information, de ces lignes éditoriales, de ces supports et de ces missions et objet social, en vue des repositionnements nécessaires à l'aboutissement d'une demande d'agrément au titre du décret. Seulement une première salve de propositions a pu être émise et discutée. La question est posée d'une part du calendrier (dossier de demande d'agrément à déposer en 2012 ou en 2013) et d'autre part de la manière de formuler les questions à trancher sous forme d'un plan à approuver par le CA.

3/ Année 2013

L'objectif général cette année était de doter le CBCS d'un vade mecum de ses publications. Par vade mecum, il faut entendre un manuel qualité qui définit les produits éditoriaux, leurs objectifs et publics, leur ligne éditoriale et leurs rubriques, les normes techniques et procédures à suivre pour les produire, etc.

1/ Réunion de briefing de l'équipe CBCS sur les objectifs et les usages d'un vade mecum

Y compris la proposition d'une table des matières, l'explicitation de ses différentes parties, et l'ajustement de la proposition.

La mission comportait évidemment la préparation de cette proposition, étape préliminaire déterminante, qui s'est basée sur les pratiques comparables formalisées chez Alter et sur les pratiques et normes de l'éducation permanente et de la profession de journaliste.

2/ Validation par le CBCS de la proposition de table des matières

Points d'attention Alter :

Un important travail a été fait par le CBCS pour la rédaction du vade mecum, émaillé de quelques échanges avec Alter sur des points spécifiques (p.ex. le rapport aux sources, une norme orthographique de référence, etc.)

La réunion finale de relecture et d'amendement du document, avec l'équipe CBCS a permis d'aboutir à un vademecum adapté. Y compris la préparation de cette réunion par une relecture par Alter, avec commentaires et suggestions de clarifications ou de compléments.

In fine le titre du doc est "Rédiger pour le CBCS". En voici la table des matières :

TABLE DES MATIERES

1. Positionnement et Ligne éditoriale

Le CBCS comme « inter-espaces » de construction et d'analyse critique

2. Nos thématiques

Questionner le travail psycho-médico-social et les politiques publiques

3. Nos formats de publication

Etudes, analyses et autres articles

4. Nos supports de publication

La newsletter du CBCS et la revue BIS

5. Annexes

Les journalistes et leurs sources : guide de bonnes pratiques

Document de référence orthographique

Mode d'emploi de l'outil informatique

Modèle de convention-type dans le cadre de partenariat sur la revue BIS

4/ Année 2014

L'Agence Alter a finalisé sa mission via un appui à la réflexion préalable à la rédaction du dossier de demande d'agrément : deux réunions en 2014 (au CBCS, et au sein de notre rédaction) et des échanges téléphoniques/emails ont permis d'apporter notre pierre à l'édifice pour le dépôt du dossier de demande d'agrément, prévu fin mars 2014.

Conclusion Alter sur la démarche dans son ensemble

Cela va faire bientôt 3 ans que l'Agence Alter soutient le CBCS dans sa réflexion autour de l'EP, dans le réajustement de ses outils de communication, dans la formalisation de leur manière de travailler : l'aboutissement de toute cette réflexion est, entre autres, en cette fin mars 2014 le dépôt d'une demande de reconnaissance, que nous soutenons pleinement, en tant qu'équipe d'accompagnement.

Cette sollicitation n'est pas un but en soi, elle n'est qu'un moyen durable pour soutenir le CBCS dans l'évolution de ses pratiques au service du citoyen- souci constant d'analyse et de vulgarisation des questions sociales- et l'entretenir chaque année, vai entre autres l'exercice de rapport annuel d'auto-évaluation.

Il nous semble que le métier « tête de réseau » de membres actifs en santé et social à Bruxelles alimente celui de l'écriture au service des citoyens. Les membres alimentent de leurs réflexions l'équipe du CBCS, mais pas uniquement eux. Les débats ou rencontres irisées organisées chaque année par le CBCS attirent un nombre important de citoyens actifs dans le champs de l'action sociale et l'éducation permanente.

La **Démarche d'évaluation qualitative locale** a, entre autres initiatives du CBCS, permis l'impulsion d'un questionnement et l'accompagnement d'une évolution en profondeur des pratiques et des produits réalisés par le CBCS. Le CBCS se tourne de plus en plus vers des collaborateurs, acteurs de terrain extérieurs et parties prenantes, pour mettre leurs pratiques, leur vision, leurs valeurs au service à la fois de leur objet social et avant tout, des citoyens.

Aude GARELLY

Directrice de l'Agence Alter

Le 25 mars 2014.

